La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle Arlène-Murray, au 14, rue Philippe-Côté à 18h30

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à l'administration de la Ville à l'adresse : administration@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. <u>Commission de l'urbanisme</u>

1.1 Demande de dérogation mineure et PIIA – 9 rue Moreau – Résidence Bedford

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, salle Arlène-Murray, lundi le 13 février 2023, à 18h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Yves Gnocchini
Marie-Josée Lamothe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présente : Stéphanie Labrie, assistante greffière-trésorière.

23-02-64 **Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

N.M.

Le Maire, Claude Dubois souligne la nomination de Stéphanie Labrie, adjointe au greffe à titre d'assistante greffière-trésorière pour la séance extraordinaire du 13 février 2023, 18h30, en l'absence du directeur et greffier-trésorier, Monsieur Richard Joyal.

23-02-65 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

ADOPTÉE

N.M **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 9 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

23-02-66 **Nomination de Stéphanie Labrie à titre d'assistante greffière-trésorière**

Considérant que le directeur général et la trésorière adjointe ne sont pas présent en cette séance extraordinaire du 13 février 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit toujours avoir un greffier qui a la garde de son bureau et de ses archives;

Considérant qu'en vertu de l'article 97 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit toujours avoir un trésorier qui est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la Ville;

Considérant que la loi 107 de la Loi sur les Cités et ville permet au conseil de nommer une personne sous le titre d'assistant-greffier, et il peut exercer tous les pouvoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités attachés à cette charge.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil nomme Madame Stéphanie Labrie, adjointe au greffe, à titre d'assistante greffière-trésorière de la Ville de Bedford, et ce, pour la séance extraordinaire du 13 février 2023 uniquement.

ADOPTÉE

23-02-67 **Demande de dérogation mineure et de PIIA – 9, rue Moreau – Résidences Bedford Agrandissement de la résidence**

Considérant la demande soumise afin d'agrandir les Résidences Bedford;

Considérant que le règlement de zonage 699-11 exige une marge avant de 15 mètres sur les rues Cyr et de l'Église;

Considérant que la demande est basée sur les plans soumis de Anick St-Laurent, architecte, au plan projet numéroté 19-184;

Considérant que la demande est également assujettie au règlement sur les PIIA de Bedford;

Considérant que le promoteur s'est engagé à installer une clôture pour sécuriser la descente de stationnement souterrain et d'aménager une plate-bande pour camoufler la clôture.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre une implantation d'un agrandissement de la résidence Bedford présentant une marge avant de 5,03 mètres, basée sur les plans soumis de Anik St-Laurent, architecte, au plan projet numéroté 19-184.

Que ce conseil autorise l'agrandissement de la résidence Bedford basée sur les plans soumis de Anik St-Laurent, architecte, au plan projet numéroté 19-184.

ADOPTÉE

N.M. **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 9 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen demande pourquoi le conseil municipal n'a pas tenu compte des recommandations du CCU.
- Un citoyen s'adresse à la conseillère Marie-Pier Tougas concernant un suivi de courriel.

23-02-68 **Levée de la séance extraordinaire**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 18h36

ADOPTÉE

_____
Claude Dubois, Maire

_____
Stéphanie Labrie, assistante greffière-trésorière